

COMMUNE DE COLEMBERT

1^{ère} LETTRE DU CONSEIL 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 février 2010, sous la Présidence de Monsieur Michel MUSELET, Maire.

Étaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Messieurs Jean-Marie MOUCHON, Jean-Christophe SERGENT et Sébastien DUFOSSE, absents excusés.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Marie MOUCHON à Monsieur Etienne MAES

Monsieur Jean-Christophe SERGENT à Monsieur Abel DESPREZ

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2009

Le Procès Verbal de la séance du 28 décembre 2009 est adopté à l'Unanimité.

I - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Abel DESPREZ, Adjoint Délégué qui présente l'état des investissements réalisés en 2009 soit la somme de 286 286€

Le montant des dépenses d'investissement votées mais non encore réalisées se chiffre à 497 211 €comportant les travaux d'aménagement de La Place.

Il précise que le montant des recettes non perçues au 31 décembre 2009 se chiffre à 195 220 €

Minicar : Le contrôle technique du minicar est refusé ; il a fallu procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule dont le coût s'élève à 11 000 €

Pour l'ancien, il est proposé de le vendre pour pièces détachées.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Accepte.

Ordinateurs : Ils sont destinés à l'école et 1 pour la bibliothèque soit un montant de 5 872,00€

La Warenne : Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'obligation de faire appel à un cabinet d'études pour réhabiliter la table d'orientation sur le site.

Cet appel d'offres devra répondre au cahier des charges mis en place pour ce marché.

Le bureau d'études retenu aura pour objectif la conception, la création, la fourniture et l'installation de la table d'orientation.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

Bien Immobilier : Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a reçu d'un notaire la déclaration d'intention d'aliéner un immeuble situé sur La Place et que la réponse doit être donnée dans un délai maximal de deux mois.

C'est une maison d'une surface au sol de 157 m², dépourvue de commodités et d'assainissement, bâtie sur un terrain d'une superficie de 1300 m² attenant à la salle polyvalente et à l'école.

Une demande d'estimation a été adressée au Domaine le 3 février 2010.

Cette acquisition est motivée par plusieurs éléments :

- Rentrée 2011 : Si l'effectif augmente, nous serons obligés de créer une classe supplémentaire,
- L'engagement de principe de ne pas accepter la fermeture de La poste et d'ouvrir une agence postale communale,
- Un projet culturel, social et médical pourrait à long terme être réalisé.

A 14 voix Pour, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Photocopieurs : le coût du remplacement du photocopieur de l'école et de celui de la mairie est prévu approximativement à 10 000 €

Columbarium : cet agencement est estimé à 7000€

Travaux en régie : la somme prévue l'année précédente est reconduite c'est-à-dire 25 000€

Achat d'un logiciel pour la gestion des régies : l'achat de ce logiciel permettra une gestion plus appropriée et moins contraignante. Des devis seront demandés.

Ordinateur de la Mairie : il est prévu de racheter le contrat bail de l'ancien ordinateur de la mairie pour une valeur de 250€ Il sera conservé en remplacement de l'ordinateur portable.

A prévoir les dépenses suivantes qui n'ont pas encore fait l'objet d'un devis :

L'installation d'un adoucisseur au lave-vaisselle,
L'installation d'une VMC à l'école primaire,
La pose de rideaux à la salle du Conseil et à celle des Associations,
Les travaux de réfection de la rue d'Alembon,
L'acquisition de tables et de chaises pour la salle des Associations,
La réparation de la toiture de l'Eglise.

QUESTION DIVERSES

Itinéraire de Randonnée Pédestre – Autorisation de passage/Sentier du Funquet

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté de Communes des Trois pays et le Comité Départemental de la randonnée pédestre du Pas-de-Calais mettent en place un itinéraire de randonnée pédestre empruntant, sur le territoire de la commune, les chemins suivants :

| N° | Description | Commune/Propriétaire | Nature du sol |
|----|--------------|----------------------|---------------|
| 7 | D 251 | COLEMBERT | Macadam |
| 8 | Chemin rural | COLEMBERT | Sentier |

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation de passage formulée par la Communauté de Communes des Trois-Pays, en vue de la labellisation de cet itinéraire de randonnée.

Le Conseil Municipal Approuve à l'Unanimité.

Il demande de faire porter dans la convention l'interdiction formelle du passage des véhicules motorisés autres qu'agricoles.

Elections Régionales :

Monsieur le Maire rappelle que les **Elections Régionales sont fixées les dimanche 14 et 21 mars 2010.**